

N°84

Objet :

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE
SUR SUBVENTION 2024 AU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DE LA VILLE D'ACHERES**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

19 DECEMBRE 2023

Date de la Convocation :

13 DECEMBRE 2023

Date d'affichage de la
convocation :

13 DECEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 19 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI et Olivier LE GOFF.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Lydie AUGUIN, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Salim LESAGE.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Yves FUZET
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Marc HONORE

Etaient absents :

Landry NKOUKA MILANDOU
Maeva CRUZ
Valentin GUILLAUME
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Sarah SABOURIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 25

Membres représentés : 06

Membres absents : 04

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2023

N°84

OBJET : VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2024 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE D'ACHERES**Rapporteur : M. François DAZELLE****VU** le Code général des collectivités territoriales,**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 08/12/2023**Considérant** que le budget principal de la commune en 2024 sera voté début avril,**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale d'Achères (CCAS) a besoin de disposer d'un acompte sur la subvention allouée pour disposer de la trésorerie indispensable à son activité publique,**Considérant** qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à verser un acompte sur subvention au profit du CCAS,**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : ACCORDE** le versement d'un acompte sur subvention au profit du Centre Communal d'Action Sociale d'Achères (CCAS) ayant son siège sis à Achères (78260), en Mairie, 8 rue Deschamps Guérin, d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 €).
- **ARTICLE 2 : DIT que** le montant de cet acompte sera déduit du montant à verser au CCAS lors du vote de la subvention annuelle 2024.
- **ARTICLE 3 : PRECISE** que la dépense en résultant sera reprise au budget primitif 2024, au compte nature 657362, compte fonction 420.

Fait et délibéré à Achères, le 19 décembre 2023**Pour extrait conforme,****Le Maire****Marc HONORE**

Délibération publiée le :

28 DEC. 2023